



## POLLUTION

# POLLUTION DE LA SEICHE

*Le vendredi 18 août, un incident sur la ligne de production de l'usine Lactalis à Retiers/Essé a entraîné un déversement anormal dans la rivière d'eaux polluées par des résidus de lactose, du fait de la saturation de la station d'épuration de l'entreprise, et provoqué une pollution de la Seiche, affluent de la Vilaine.*

*Les services de l'État et l'Agence française de biodiversité (AFB) ont été alertés mardi 22 août et ont immédiatement travaillé avec l'entreprise Lactalis à des dispositions palliatives et correctrices : déviation des déchets du lactose dans les bassins de rétention de l'entreprise, enlèvement et équarrissage des poissons morts, dilution de l'eau de la rivière par l'accélération des rejets de l'étang amont de Marcillé, programmation de l'intervention d'une entreprise spécialisée pour réoxygéner l'eau de la rivière.*

Le point de rejet des eaux polluées se situe à 5 km en aval de l'usine Lactalis. 8 km de rivière sont impactés par cette pollution (entre Essé et Amandis). La pollution appauvrit l'eau en oxygène et entraîne l'asphyxie des poissons. A ce jour, leur mortalité perdure du fait des déversements initiaux. Les gros poissons sont particulièrement impactés. A ce jour, 4 tonnes de carcasses de poissons ont été collectées et le ramassage se poursuit.

Pour favoriser un retour à la normale, des insufflateurs d'air, appareils oxygénant l'eau, ont également été mis en place et des relevés d'oxygénation de l'eau sont effectués quotidiennement.

L'on assiste également à une mortalité d'animaux sauvages (ragondins, mulots et quelques oiseaux). Les services de l'Etat effectuent des prélèvements sur les cadavres et procèdent à des analyses afin d'identifier les causes de la mort de ces bêtes et d'évaluer les risques potentiels sur les animaux domestiques. Les hommes ne courent aucun risque.

Tous les cadavres d'animaux (terrestres et poissons) seront ramassés et traités dans une usine d'incinération.



L'ensemble des services de l'État sont mobilisés afin de faire cesser les conséquences de cette pollution.

Par ailleurs, une inspection de l'usine Lactalis sera réalisée et un procès-verbal pour infraction délictuelle au Code de l'environnement établi à son encontre pour transmission au Procureur de la République. Le Président de la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine a également déposé plainte auprès du parquet pour engager une procédure judiciaire.